LETTRE

D'UN PATRIOTE,

A M. NECKER.



INTRODUCTION

Dédiée aux DÉPUTÉS *aux Etats-Généraux.*

Les objets dont vous avez à traiter pour le bien de vos Commettans sont si nombreux, si conséquents, qu'ils peuvent vous préoccuper. L'intérêt analogue à chaque Corps, l'a dirigé sans doute en formant ses Cahiers, & il est à craindre qu'un objet relatif à tous, en général, n'ait pas fixé leur attention. Il exige cependant une forme, une Loi stables, aussi essentiels à la prospérité du Royaume, qu'au soulagement des Cultivateurs. C'est des grandes Routes dont on veut parler: cet objet d'exigeances, d'injustices, d'impositions, souvent arbitraires, ne mérite-t-il point que les Représentants de la Nation s'en occupent, & qu'ils cherchent à éloigner, pour jamais, de la chaumiere du pauvre, les calamités qui l'ont jusqu'à présent désolée? Nos voisins nous prouvent qu'il est aisé d'avoir des solides & superbes Routes, sans que leur entretien soit à la charge d'aucune classe de Citoyens. Portés à les imiter dans les objets de frivolité ou

de luxe ; lors même que notre imitation eſt préjudiciable à nos Fabriques, pourquoi ne les imiterions-nous pas lorſqu'il s'agit de notre avantage ? Puiſſe le vœu d'un patriote y contribuer ! & c'eſt dans cet eſpoir qu'il vous communique ce qu'il a écrit, au ſujet des chemins publics, à M. Necker. Il donne ſon idée ; les moyens dépendent des lieux, des circonſtances, & de votre zele à en fixer l'exécution.

COPIE

De la Lettre écrite à M. NECKER, au ſujet des Grandes Routes du Royaume.

Bordeaux, ce 1789.

M.

LE moment du triomphe du meilleur des Rois approche ; c'eſt celui où la Nation, idolâtre de ſes vertus, lui devra un bonheur permanent. Cette Nation vous doit le prix de vos ſages conſeils ; trop éclairée pour ne pas les apprécier, elle vous l'accordera. Oui M... votre nom béni, juſqu'à la derniere poſtérité, ſera votre récompenſe, la ſeule digne de votre ame. Unir mes vœux à ceux de la Nation, pour ſa proſpérité, eſt un devoir ſacré pour un cœur patriote : cet eſprit qui dicte ma Lettre, ſera mon excuſe auprès de vous.

Juſqu'ici l'entretien des Chemins a occaſionné en France beaucoup de débats. Cette partie ſi eſſentielle pour le Royaume, n'a

cessé de produire des discussions, & de peser sur le malheureux. Qu'en est-il résulté ? Rien de fixe, & le Royaume le plus florissant de l'Europe conserve ses mauvaises Routes. Ne conviendroit-il pas que la France adoptât les barrieres ? L'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne, &c. nous prouve que cette méthode remplit le double but de donner des routes superbes, & d'en faire supporter l'entretien, ou du moins celui de la majeure partie, par le Voyageurs nationnaux ou étrangers. L'époque où les Administrations provinciales seroient à même de veiller aux abus, de les prévenir même, paroît être celle où l'on pourroit enfin fixer, pour jamais, le bien sur cette partie essentielle.

Rien ne seroit plus simple que d'obliger chaque Ville, Village, Bourg, &c. qui se trouvent sur les grandes Routes, à l'entretien de celles de son District, en placant, à leur sortie, une barriere qui ne laisseroit, des deux côtés du chemin, que le passage libre pour les gens à pied, même pour ceux à cheval. Toutes les voitures, sans exception, seroient obligées de payer un droit fixé sur le nombre des roues, & ce revenu, très-considérable, serviroit au paiement des matériaux & des Ouvriers qu'elles employeroient pour l'amélioration ou l'établissement des chaussées. Ces Communautés ne feroient

qu'un eſpece de prêt, dont le droit fixé payeroit l'intérêt; mais qui, par ſucceſſion de temps, feroit certainement rentrer les capitaux.

Ces rembourſements inſenſibles ne ſeroient point onéreux. L'homme riche qui voyage, ſoit Français, ſoit étranger, regrettera-t-il une foible rétribution, qui rend ſon voyage plus agréable, plus rapide, moins fatiguant? D'un autre côté, les Rouliers, les Approviſionneurs, jouiront de ces belles routes, y trouveront, par l'aiſance, la conſervation de leurs trains, de leurs attelages, ſans qu'ils aient à faire aucun débours; puiſqu'une foible augmentation ſur le prix fixé pour les Voyageurs, & ſur les prix actuels des tranſports, augmentations d'autant plus imperceptibles, qu'elles feroient plus diviſées, payeroient le droit de Barriere.

Il n'y auroit point de retard pour le paſſage des Poſtes, puiſque, ainſi qu'il ſe pratique dans les lieux où les barrieres exiſtent, on les comprendroit dans les paiemens des Poſtillons, qui les acquitteroient au retour.

S'il ſe trouvoit des Communautés aſſez ennemies de leurs intérêts, pour ſe charger elles-mêmes de leurs Barrieres, ſans doute quelque grand propriétaire, aſſez bon cal-

culateur, s'il n'étoit pas aſſez bon patriote, ne laiſſeroit pas d'appercevoir que le réſultat de l'entrepriſe qu'il en feroit pour ſon compte, lui ſeroit très-avantageux. Il devroit lui en être accordé le privilege, au refus de la Communauté. Il n'y auroit pas plus d'abus à craindre de la part d'un particulier, que d'une Municipalité, puiſque le régime invariable qui ſeroit établi pour toutes les barrieres du Royaume, fixeroit la regle générale, & préviendroit les abus.

Il eſt à préſumer encore que les Chemins de traverſe ne tarderoient pas à éprouver l'amélioration des grandes routes; & qu'avant peu toutes les communications ultérieures ſeroient auſſi aiſées que ſolides.

Je ſens, Monſieur, combien mon idée eſt ſuſceptible de détails; mais je la propoſe à un génie qui ſaiſit facilement tous ceux qui tendent au bien. Je me borne donc à faire les vœux les plus ſinceres pour la proſpérité de ſes vues, puiſque le bonheur de la France en dépend. J'oſe vous ſupplier d'agréer l'hommage dû à la vénération que vous inſpirez, & de me croire, &c.

A. . . . . .